



Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 064-216400655-20260629-2026_46-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 29 juin 2026 à 20h00 /
2026ko ekainaren 29ko biltzarra, arratseko 20:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
23 juin 2026 / 2026ko ekainaren 23a	27	26

Etaient présents / Hor izenak :

LUBERRIAGA Bénédicte, MOUHICA Jean Pierre, OZCORTA LARZABAL Élodie, MAURY Christian, CLUCHIER Florence, ZITTEL Erick, MERCIER Marie, AZARETE Jean Louis, MUNIER Frédéric, IRAZOQUI Christine, DAGUERRE Sandrine, DÉSERT Xabi, ROUSSEAU Dominique, GUISON Valérie, ISASA Didier, DELQUÉ Sabine, SALAÛN Anne-Cécile, CATTEAU Marie, MORICEAU Mathieu, CHARRIER Alain, MANTEROLA Elorri, ARIN LARRAÑAGA Iraia, TAILLEBOIS Laura, SOLORZANO Eki, LADUCHE Jean Louis, UGARTE Jean Pascal

Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :

Mikel OROZ (ek) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri)

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie CATTEAU

2026-46 Création d'un 5^{ème} bureau de vote à ASCAIN/Azkaingo 5garren bozketa bulegoaren sortzea

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'électeurs sur la Commune depuis quelques années, il est apparu que certains bureaux de vote existants dépassaient les seuils prévus réglementairement (800 à 1000 électeurs).

Aussi, afin de tenir compte de l'état actuel et du développement croissant, la Commune d'Ascain envisage de procéder à une répartition des électeurs en cinq bureaux selon les modalités indiquées ci-dessous :

Bureau n°1 (centralisateur), Nord-Est : 854 électeurs

Bureau n°2, Sud - Est : 827 électeurs

Bureau n°3, Sud : 745 électeurs

Bureau n°4, Centre Bourg – Nord : 828 électeurs

Bureau n°5, Nord-Ouest : 786 électeurs

Madame la Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir valider la nouvelle division du territoire communal qui s'appliquera pour les consultations électorales et de se prononcer favorablement à la nouvelle répartition territoriale de la Commune en cinq bureaux de vote comme exposée.

Oui l'exposé de Mme la Maire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

SE PRONONCE favorablement à la nouvelle répartition territoriale de la Commune d'Ascain en cinq bureaux de vote comme exposée.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

La Maire / Auzapez Anderea,
Bénédicte LUBERRIAGA

